



Délibération D2026_005 Création des postes d'Adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Procuration : 2

Date de convocation
16/03/2026

Présents : BILLOT Caroline, CARRILLAT Isabelle, DECRUY Marie-Hélène, DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Lionel, GIROT DE LANGLADE Laëtitia, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, LEFORT Thibault, MARTINET Sylvain, MORARD Françoise, MOURON Jean-Michel, MUGNIER Joseph

Représentés :

EXCOFFIER Sylvie donne pouvoir à LAVOREL Joëlle, MALINGRE Jessy donne pouvoir à MARTINET Sylvain,

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire : Brigitte JACQUET

Le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux ont la faculté de décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création, pour la durée de leur mandat, d'un ou plusieurs postes d'Adjoints dans la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

La Commune de VERS peut disposer de 4 adjoints au Maire au maximum.

Il est **PROPOSE** au Conseil Municipal de décider de créer 4 postes d'Adjoints à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 21 mars 2021

Le Maire

